

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2720-033 établissant un passage pour piétons à bandes larges de couleur jaune sur la rue La Fontaine, du côté est, à l'intersection de la rue Lepailleur (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*).
2. Ordonnance ORD2720-034 procédant à l'implantation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Dubuisson, en direction est, à l'intersection de la rue Taillon (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*).

B – Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

1. Ordonnance ORD2720-035 exemptant le propriétaire du lot projeté 6 310 868 (3100, rue Arcand) de fournir quatre unités de stationnement exigées par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (*Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, 5984, art. 3*).

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE JUIN 2020.

La secrétaire d'arrondissement

Dina Tocheva